

Séance du Conseil Général de Villars-Epeney du 26 juin 2017

Présidence : M. Attila Krüzsely, vice-Président

Ordre du jour :

- 1° Appel
- 2° Procès-verbal de la séance du 08 décembre 2016
- 3° Assermentation des nouveaux membres
- 4° Communications du président du Conseil
- 5° Communications de la Municipalité
- 6° Préavis N° 9 : Adoption des statuts de la nouvelle association intercommunale de protection civile
- 7° Préavis N°10 : comptes 2016, rapport de gestion
- 8° Renouvellement du bureau
- 9° Propositions individuelles et divers.

Le vice-Président ouvre la séance à 20h. Il annonce la démission à effet immédiat du Président Hichem Tabka qui explique sa présence à la présidence du Conseil Général pour cette séance. Il ajoute qu'en l'absence de la secrétaire Manon L'Her, c'est Nathalie L'Her qui officiera à sa place.

1° APPEL

Sur un total de 28 membres, 19 sont présents, 4 sont excusés et 5 sont absents.

2° PROCES-VERBAL

Le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2016 est lu. M. François Roulier tient à y apporter une modification. Concernant le cimetière, c'est un jardin du souvenir qui est en projet et non une promenade. Le pv est soumis au vote avec cette modification. Il est adopté par 16 voix et 3 abstentions.

3° ASSERMENTATIONS DES NOUVEAUX MEMBRES

Quatre nouveaux membres sont assermentés. Il s'agit de Mme. Sara Miftari et Mrs. Arber, Mensur et Ruzhdi Miftari.

4° COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

Le Président n'a aucune communication supplémentaire à donner.

5° COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

M. Julien Leuthold prend la parole. Il a plusieurs petits éléments à communiquer :

- 1) Il annonce qu'à la demande de la Municipalité, une balayeuse a passé la semaine passée dans tout le village.
- 2) Il demande à Sybille si elle serait d'accord d'organiser à nouveau le premier août. Elle répond qu'il y aura certainement quelque chose d'organisé pour le 31 juillet. Elle propose que ce soit la jeunesse qui s'en occupe. Un flyer parviendra aux habitants d'ici là avec toutes les informations utiles.

- 3) Il aimerait savoir si tout le monde a fourni son adresse mail et si ceux qui l'ont donnée ont bien reçu les documents pour cette séance. Il ajoute qu'une feuille circulera parmi les membres du Conseil afin d'y inscrire les adresses manquantes.
- 4) Il rappelle que les sacs à compost sont à jeter directement dans le petit container vert situé à côté du lieu de compost.
- 5) Il répète que les couche-culotte sont à mettre dans les sacs taxés et qu'une ristourne de 20.- sera attribuée en fin d'année aux familles avec enfants de moins de 3 ans.

Mme. Corinne Roulier demande si un nettoyage des grilles dans le village est aussi prévu et pourquoi il n'a pas été fait lors du passage de la balayeuse. Il lui est répondu d'aborder ce sujet au point 9. interventions individuelles et divers.

6° PREAVIS N° 9 : ADOPTIONS DES STATUTS DE LA NOUVELLE ASSOCIATION ORPCI

M. Mario Messina, rapporteur de la commission chargée de lire et d'étudier les 40 articles de ces statuts, lit le rapport qui propose aux membres du Conseil de les adopter tels que présentés.

On passe au vote et on obtient : 15 voix pour
8 abstentions
0 contre

Le préavis N°9 est donc adopté à la majorité

7° PREAVIS N° 10 : COMPTES 2016, RAPPORT DE GESTION

M. Mario Messina, rapporteur de la commission de gestion lit le rapport qui recommande à l'unanimité d'adopter le préavis N° 10 tel que présenté et de donner décharge au boursier ainsi qu' à la Municipalité.

M. Amerigo Marre demande pourquoi il y a une différence de plus de 180'000.- entre l'exercice de 2015 et celui de 2016. M. Bernard Duthé répond qu'il s'agit uniquement d'une rentrée fiscale supérieure cette année. M. Ferdinand Cornamusaz précise qu'à ce niveau, la commune subit : c'est l'office d'impôts qui gère ça. Il a constaté que tous les trois ans environ, il pouvait y avoir des rattrapages chez de gros contribuables.

M. François Roulier demande ensuite ce qu'il en est des contentieux. Il aimerait aussi savoir à combien s'élève le fonds débiteur et si des démarches sont entreprises contre les débiteurs douteux.

Le boursier, M. Ferdinand Cornamusaz, répond que le fonds de réserve s'élève à plus de 80'000.- Il confirme qu'il y a en effet quelques débiteurs douteux qu'il va commencer à mettre aux poursuites. Par contre, il précise que le plus gros montant dû est celui des impôts à l'ACI, et que là, la commune n'a aucun pouvoir.

Il s'ensuit un débat concernant les moyens dont disposerait la commune pour gérer les choses à ce niveau. M. Pierre Heinzer rappelle alors que la commune a choisi il y a plusieurs années de déléguer la gestion des impôts à l'Etat. Dès lors elle s'est dessaisie de sa compétence à encaisser les impôts.

On passe au vote. On obtient : 14 voix pour
9 abstentions
0 contre

Les comptes 2016 sont donc acceptés à la majorité et décharge est donnée au boursier ainsi qu'à la Municipalité.

8. RENOUELEMENT DU BUREAU

1. Présidence :

En tant que Vice-Président, M. Attila Krüzsely est le premier à se prononcer. Il dit ne pas souhaiter se présenter au poste de Président. M. Stefano Cea propose alors M. François Roulier. M. Mario Messina propose lui M. Saman Handschin. Tous deux acceptent. On passe donc au vote.

- M. François Roulier obtient 12 voix
- M. Saman Handschin obtient 11 voix

Est élu : **M. François Roulier**

2. Vice-Présidence :

M. François Roulier propose de reconduire M. Attila Krüzsely qui accepte.

Est donc élu : **M. Attila Krüzsely**

3. Scrutateurs :

Sont proposées puis élues comme scrutatrices : **Mme. Moranne Roulier** et **Mme Peri Hanschin**

Sont proposées puis élues comme suppléantes : **Mme. Annemarie Sürmely** et **Mme. Nathalie L'Her**

9. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

Mme. Corinne Roulier revient sur sa demande de faire nettoyer les grilles du village. Il semblerait que cela soit nécessaire d'après plusieurs membres du Conseil. Le Syndic propose que ce curage soit fait en même temps que celui prévu pour la STEP. Certaines personnes ajoutent qu'un nettoyage et même un curage des caniveaux ne serait pas superflu non plus. Après discussion, il est proposé de mandater une entreprise pour un curage complet.

M. Jean-Daniel Roulier profite de faire remarquer que les deux vieilles grilles qui devaient être changées sur la route en bas de chez lui au moment du goudronnage sont toujours là !

En ce qui concerne le balayage dans le village, M. Bernard Duthé précise qu'un cahier des charges a été remis à l'entreprise et que l'idée est d'en faire deux par année. Comme certaines personnes estiment que le travail effectué aurait pu être mieux fait, le vice-Président soumet l'idée qu'un retour soit donné à l'entreprise et que quelqu'un contrôle que le cahier des charges soit bien respecté la prochaine fois.

M. Pierre Heinzer s'inquiète de savoir si les habitants du village seront mis au courant d'un danger puisque lors des tests de la sirène d'alarme, cette dernière n'est pas toujours audible à Villars-Epeney ! M. Michel Cornamusaz lui répond qu'il en parlera à la prochaine réunion PCI.

Mme. Mary-Claude Gondoux demande au boursier quand seront payées ses indemnités. Il lui répond qu'il les a chez lui et qu'il les lui remettra après la séance.

M. François Roulier revient sur sa motion demandant une modification de l'annexe 1) du règlement sur la déchetterie concernant les taxes des entreprises.

Une commission avait étudié le sujet et proposé des solutions adoptées lors du Conseil général du 10 décembre 2015. La Municipalité avait pour mission d'en étudier la faisabilité puis de soumettre leurs propositions à l'approbation du Conseil général. L'annexe 1) a bel et bien été modifiée selon les propositions de la commission, mais M. François Roulier dénonce le fait que cela a été effectué sans en référer aux membres du Conseil.

Après que la motion, le rapport de la commission ainsi que le pv de la séance de juin 2016 ont été lus, le désaccord persiste entre la Municipalité et M. François Roulier, chacun campant sur sa position :

- M. Bernard Duthé, au nom de la Municipalité, dit avoir fait comme il faut, puisque les recommandations de la commission ont été suivies et que de toute façon, la Municipalité jouit d'une autonomie en ce qui concerne les annexes.
- Quant à M. Roulier, il ne démord pas de l'idée que les membres du Conseil auraient dû pouvoir donner leur avis.

M. Julien Leuthold prend la parole pour rappeler qu'il est stipulé dans le pv de décembre 2015 que cette annexe peut être réévaluée de façon périodique. Il ajoute que justement un réajustement devra être fait puisqu'il y a un déficit concernant les frais des déchets ! Comme ce sujet ne trouve toujours pas d'accord, le vice-Président demande si ce ne serait pas l'occasion de remettre les choses à plat lors du prochain Conseil. Il propose deux solutions :

1. Que les membres du Conseil se satisfassent d'une information complète de la Municipalité au prochain Conseil sur les mesures qu'elle a prises.
2. Qu'une nouvelle commission soit mise sur pied pour réétudier le sujet.

On passe au vote : 8 Conseillers sont pour une simple information

6 s'abstiennent

6 sont contre.

La Municipalité est donc chargée de fournir les informations compétentes sur cette annexe 1).

M. Amerigo Marre revient sur la mauvaise utilisation de la déchetterie par certaines personnes ainsi que de sa mauvaise gestion.

Comme toujours, ce sujet entraîne une discussion animée qui n'aboutit pas sur grand chose. Il en ressort tout de même que des informations plus claires sur la manière de trier soient nécessaires. De plus, M. Saman Handschin propose que toute personne s'apercevant qu'un container est plein en informe immédiatement M. Michel Cornamusaz.

M. François Roulier demande si un élagage des chemins forestiers est prévu. Le Syndic lui répond que c'est à voir avec le garde forestier.

Mme. Corinne Roulier revient sur l'entretien du cimetière et notamment du désherbage. M. Ferdinand Cornamusaz lui répond que puisqu'il n'a en effet vu personne se proposer, il a finalement traité récemment.

A 21H32, le Vice-Président clôt la séance.

Le Vice-président

La secrétaire

